

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

du Commerce, de la Finance, de l'Industrie de la Propriété foncière et des Assurances.

Bureau: No. 32, rue Saint-Gabriel, Montréal

ABONNEMENTS:

Montréal, un an \$2.00  
Canada et États-Unis 1.50  
France 12.50

Publié par LA SOCIÉTÉ DE PUBLICATION COMMERCIALE, J. MONIER, Directeur. Téléphone Bell No 2802. Téléphone Federal No. 708.

MONTREAL, 13 JUN 1890

ACTUALITES

Nous recommandons à nos lecteurs de la campagne la maison Arpin & Bélair dont les chaussures fines ont en ce moment la vogue dans tous le pays.

Le stock de chaussures de N. Deschamps & Cie, de Ste Cunégonde, failli, a été vendu le 7 courant par MM. Marcotte & Cie, encanteurs, 92 centins dans la piastre. Nos félicitations à M. Charles Desmarteau, le curateur.

Le dernier numéro du Dominion Illustrated News contient une belle vue du vapeur "Abyssinia" de la ligne du Pacifique Canadien, arrivant au port de Victoria, C.A. diverses vues du King's College, Windsor, N. E. etc etc. C'est un excellent numéro. S'adresser No 73 rue St Jacques, Montréal.

LA CAISSE DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL

Au 30 juin 1889 le gouvernement provincial avait en caisse, d'après les comptes publics, \$2,210,000. En consultant le tableau officiel de la situation des banques publié dans la Gazette du Canada on trouve que les banques de la province avaient en dépôt, appartenant au gouvernement provincial, les sommes suivantes:

	Dépôts à demande.	Dépôts après avis.
B. de Montréal.....	525,000	
B. du Peuple.....	9,574	215,270
B. Jacques-Cartier.....	50,000	
B. d'Hochelega.....	4,889	20,000
B. Molson.....	19,597	1,536
B. des Marchands.....	8,085	
B. de Québec.....	7,958	
B. Union.....	92,375	108,000
B. de St Jean.....	12,756	24,000
B. de St Hyacinthe.....	24,576	50,766
B. des Cantons de l'Est	18,845	
	\$198,655	994,572
		198,655
Total.....	\$1,193,227	

La balance de la somme en caisse devait être représentée, sans doute, par des valeurs réalisables à courte échéance ou par des dépôts à la Caisse d'Economie Notre-Dame ou à la Banque d'Epargnes, dont nous n'avons pas les rapports sous la main.

Un mois après, c'est-à-dire au 31 juillet 1889 il y a quelque changement dans les dépôts; la somme déposée à la Banque de Montréal est passée en compte courant, c'est-à-dire, que le gouvernement peut les retirer sans avis:

	Dépôts à demande.	Dépôts après avis.
B. de Montréal.....	415,284	
B. British North Am..	13,136	70,337
B. du Peuple.....	9,574	215,270
B. Jacques-Cartier.....		50,000
B. Ville-Marie.....		
B. d'Hochelega.....	4,728	20,000
B. Molson.....	15,677	1,496
B. des Marchands.....	5,153	
B. Nationale.....	7,721	50,000
B. de Québec.....	4,671	
B. Union.....	83,365	209,000
B. de St Jean.....	11,980	24,000
B. de St Hyacinthe.....	24,802	76,710
B. des Cantons de l'Est	16,481	
	\$612,572	716,813
		612,572

Total au 31 juillet..... \$1,329,385

Au 31 octobre le gouvernement parait avoir placé une plus grande partie de ses fonds dans les banques à fonds social:

	Dépôts à demande.	Dépôts après avis.
B. de Montréal.....	130,543	
B. British North Am..	117	
B. du Peuple.....	1,658	215,270
B. Jacques-Cartier.....		50,000
B. Ville-Marie.....		25,000
B. d'Hochelega.....	4,666	20,000
B. Molson.....	5,293	1,536
B. des Marchands.....	641,170	
B. Nationale.....	6,831	50,000
B. de Québec.....	4,639	
B. Union.....	103,847	268,800
B. de St Jean.....	5,870	30,026
B. de St Hyacinthe.....	32,169	75,000
B. des Cantons de l'Est	10,726	
	951,529	735,632
		951,529

Total au 31 octobre..... \$1,687,161

Des paiements considérables étant échus en décembre et janvier, la balance en dépôt aux banques, au 28 février a diminué:

	Dépôts à demande.	Dépôts après avis.
B. de Montréal.....	38,744	
B. British North Am..	4,690	48,000
B. du Peuple.....		261,442
B. Jacques-Cartier.....		50,000
B. Ville-Marie.....		13,000
B. d'Hochelega.....	4,021	20,000
B. Molson.....	6,650	
B. des Marchands.....	1,538	
B. Nationale.....	8,364	
B. de Québec.....	7,351	
B. Union.....	208,781	250,800
B. de St Jean.....	12,864	24,000
B. de St Hyacinthe.....	32,642	75,000
B. des Cantons de l'Est	7,309	
	332,954	742,242
		332,954

Total au 28 février..... \$1,075,196

Le dernier état qui ait été publié par la Gazette du Canada donne le montant des dépôts des gouvernements provinciaux au 31 avril dernier. Celui du 31 mai n'a pas encore été publié et ne le sera que dans la Gazette de samedi prochain.

Voici quels étaient au 30 avril dernier ces dépôts pour Québec.

	Dépôts à demande.	Dépôts après avis.
B. de Montréal.....		
B. British North Am..		8,000
B. du Peuple.....		311,442
B. Jacques-Cartier.....		50,000

B. Ville-Marie.....		13,000
B. d'Hochelega.....	2,437	20,000
B. Molson.....	15,657	
B. des Marchands.....	6,234	
B. Nationale.....	7,841	
B. de Québec.....	15,856	
B. Union.....	95,257	250,800
B. de St Jean.....	11,670	24,000
B. de St Hyacinthe.....	20,458	75,000
B. des Cantons de l'Est	7,614	
	\$193,023	752,242
		193,023
Total au 30 avril.....		\$945,265

Ainsi, d'après les chiffres officiels donnés par les caissiers de banques, sous serment, le gouvernement provincial de Québec avait en dépôt, au 30 avril, tout près d'un million de piastres.

LE CREDIT A REFUSER.

Le système du crédit est sans doute très commode pour ceux qui n'ont que peu ou point d'argent. Seulement ce n'est pas là le seul motif qui pousse le client à se grever d'obligations. Sur le montant de crédit accordé chaque année, dont la grosse portion non rachetée revient au marchand comme perte, il ne faut pas tout attribuer à l'opiniâtreté de l'acheteur.

Si le crédit offre certaines facilités à l'acheteur, il faut dire qu'il a aussi ses avantages pour le vendeur. et c'est même ce dernier qui en bénéficie le plus. Les proportions qu'a atteintes aujourd'hui le système du crédit sont une preuve de son utilité, et pour l'acheteur, et pour le vendeur. Quelque perte qu'en souffre le vendeur, il faut qu'attribuer à ce qu'il accorde trop facilement et sans être sollicité trop de crédit.

Ce qui pousse le vendeur à encourager le crédit, c'est le développement de son commerce. Sans doute, l'on choisit les clients à qui l'on offre du crédit; ils sont censés faire des affaires prospères et être honnêtes. Si on leur offre ainsi autant de crédit, c'est pour faire plus d'affaires que ne le permettrait la somme restreinte du numéraire du moment. Il est certain que la plus grande partie des achats ne sont pas nécessités par la demande. Il y a bien d'autres stimulants que le besoin, chez le consommateur.

Le marchand active les affaires par un savant étalage de sa marchandise. Il y a, chaque année, des centaines de mille piastres valant de marchandises vendues plutôt à la suggestion du marchand que pour répondre aux besoins du consommateur. Et un bon mode de suggestion, comme nous venons de le dire, c'est l'étalage de la marchandise. Il y en a encore beaucoup d'autres, mais celui que nous avons en vue en ce moment, c'est le mode de suggestion par le crédit. Le marchand, généralement, en use et en abuse auprès de certains clients de son choix. Bien des acheteurs sont induits à acheter par la trop grande confiance que le marchand a en eux. Ils achètent une foule d'articles qu'ils n'avaient pas eu, tout d'abord, l'intention d'acheter, tout simplement, on dirait, pour que le marchand fasse plus d'affaires. Leur crédit peut être bon, mais il est trop souvent mauvais. De là une certaine moyenne de perte dans le commerce.

Nous approuvons qu'un marchand utilise l'habileté du commis pour induire le consommateur à acheter, mais il n'y a pas, selon nous, grand mérite à tenter l'acheteur par l'appât du crédit. Et cela devient pourtant vite une habitude chez celui qui s'y adonne, qui rencontre quelques cas de ventes à crédit qui lui rapportent de bons profits et dont les rentrées se font bien. Mais cette habitude ne devrait pas tarder elle-même à prouver que c'est une mauvaise politique, car le marchand qui la contracte établit ainsi un commerce dont le nerf, dont la base est la facilité avec laquelle on obtient crédit chez lui et, partant, un commerce sujet à tous les accidents communs au système du crédit.

Il y a plus. Là où l'on peut trop facilement acheter à crédit, l'acheteur ne donne pas au crédit toute la considération qu'il mérite et il en viole souvent les lois.

Le crédit continuera d'exister dans le monde des affaires, il n'y a pas à le nier; mais que d'accidents, que de désastres ne devrait-on pas, au moins, éviter en n'accordant de crédit que juste la somme que l'acheteur en demande sans y avoir été préalablement poussé, et même, dans bien des cas, qu'une partie de ce qu'il veut avoir? — *Canadian Grocer.*

LES CHAMBRES DE COMPENSATION (CLEARING-HOUSES) EN EUROPE ET EN AMERIQUE

Le Clearing house de New York vient de publier le relevé des compensations qu'il a opérées en 1888. Le total des transactions pour la ville américaine s'est élevé au chiffre énorme de 37,643,905,538 doll. 85 (1): Londres n'est arrivé qu'à la somme respectable de 7,618,766,000 liv. st. au 30 avril dernier. La publication de ces résultats nous a fait penser qu'il pouvait y avoir quelque intérêt à étudier l'organisation de ces institutions spéciales si peu connues en France, à examiner ce qu'elles sont dans les pays d'Europe et d'Amérique qui les ont adoptées, et à rechercher les raisons pour lesquelles elles sont moins appliquées en France qu'à l'étranger.

L'institution des Clearing-houses est, on le sait, d'origine anglaise (2). La théorie en est simple. Il s'agit ici de banquiers qui, au lieu de se présenter mutuellement des chèques ou des traites domiciliés chez eux par leurs clients, conviennent pour éviter de mettre en mouvement des sommes importantes, de verser dans une caisse centrale le solde de ce qu'ils sont débiteurs ou de l'en recevoir lorsqu'ils sont créditeurs.

Le mécanisme adopté est toujours le même. Journallement, chaque maison compensatrice relève

[1] Montant des échanges: 35,895,104,904 doll. 65; balances payées en espèces; 1,748,800,679 doll. 20.

[2] A consulter: Lawson, *History of Banking*; Fournier de Flaix, *les Banques anglaises* [Revue des Deux Mondes, 15 mars 1880]; Gustave François, *Clearing-houses et Chambres de compensation*, 1886; E. Seyd, *Système des banques de Londres*; Levèvre, *le Change et la Banque*; Barclay et Dainville, *Les Effets de commerce dans le droit anglais*; Rauchberg, *Clearing und Giro-Verkehr.*